



Communauté de communes de la Plaine d'Estrées
Service Public d'Assainissement Non Collectif
1 Rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Tél : 03 44 41 31 43
Courriel : controle-assainissement@cc-pe.fr

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO₅ (< 20EH)

**Rapport de conception
X Rue à ...**

Référence de dossier SPANC :
Date de l'examen :
Personne(s) contactée(s) :
Contrôle réalisé par : Dufour Alexandre

VOLET 1 : Informations générales

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

.....

Nature de la demande

Le projet de l'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- D'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante
(transformation, agrandissement)
- De la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- D'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC négative
(projet non-conforme)

VOLET 2 : Caractéristiques du projet

Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'étude, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

- Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

- Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence

- Principale Secondaire Location

- Autre (préciser) :

Combien de pièces principales* (PP) l'habitation compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

**Au sens de l'article R. 1111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les "pièces principales" sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux "pièces de services" (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base ("*nombres de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH)*"), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

(*locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.*)

Quel est (quels sont) le(s) de type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique
- Alimentation privée (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

- Oui Non

N.B. : Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui, - l'ouvrage est-il déclaré ?

- Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage des légumes destinés à la consommation Oui Non
- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieur à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : La création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine

Collecte des eaux pluviales

- Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : Si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

Caractéristiques du terrain

- Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier. Si non, elle devra être réalisée et fournie.

Surface totale :m²

Surface disponible pour l'implantation :m²

Pente existante : < 5% De 5 à 10% > 10%

Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas

- Nappe d'eau présente à moins de 1m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Appréciation de la nature du sol :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1m de la surface du sol : Oui Non

Respect des distances minimales suivantes ?

- > à 35m d'un puits déclaré pour la consommation humaine Oui Non
- > à 5m d'un ouvrage fondé Oui Non
- > à 3m d'un arbre Oui Non
- > à 3m des limites de propriété Oui Non

Partie réservée à l'agent du SPANC

- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non

Observations (préciser tout ce qui paraît utile pour l'examen du projet d'installation) :

.....

Épandage par un massif reconstitué

- Lit filtrant vertical non drainé
- Lit filtrant vertical drainé à flux horizontal
- Filtre à sable vertical drainé

Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur =m

Largeur =m

Surface =m²

Profondeur =m

- Tertre d'infiltration

Hauteur =m

Longueur à la base =m

Longueur au sommet =m

Largeur à la base =m

Largeur au sommet =m

- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration =m²

Installation avec d'autres dispositifs de traitement**Filière agréée**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

Dispositifs annexes éventuels

- Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée :L

- Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes

Eaux prétraitées

Eaux traitées

Filière réglementaire ?

- Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

- Oui Non

Le dispositif annexes est-il adapté au projet ?

- Oui Non

Modalités d'évacuation des eaux traitées*

*se référer au règlement du SPANC

- Par infiltration dans le sol en place
- Via le dispositif de traitement par épandage
 - Tranchée(s) d'infiltration/d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soit Tranchée(s) x m

Profondeur = m

- Lit d'infiltration/d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

- Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé

(si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

- Cours d'eau, mare, étang, etc. :

.....

Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

- Oui Non

- Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement un étude hydrogéologique)

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

- Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

- Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

- Oui Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

- Oui Non

Important : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Pièces à joindre au présent dossier technique

- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

Engagements du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles l'art devra être transmise au SPANC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le/...../.....

Signature

VOLET 3 : Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

Installation conforme

Les prescriptions techniques réglementaires en vigueur sont respectées

Installation non conforme

Les prescriptions techniques réglementaires en vigueur ne sont pas respectées

Modifications à réaliser / commentaires :

Fait à :, le /..... /.....

L'agent ANC

^{P/O} **La Présidente
Le Vice-Président**

Alexandre Dufour

Francis Monfaucon